

DECISION

OBJET : LE CREUSOT - Avenue de l'Europe - Classement dans le domaine public routier de la Communauté Urbaine LE CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES de la parcelle cadastrée section AI n°369.

La PRÉSIDENTE de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 141-3 alinéa 2 du Code de la voirie routière,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 avril 2026, devenue exécutoire à compter du 21 avril 2026, lui donnant délégation d'attributions, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté Urbaine est propriétaire de la parcelle cadastrée section AI n°369, sise avenue de l'Europe, sur la commune de LE CREUSOT,

Considérant que la Communauté Urbaine a souhaité détacher l'emprise de cette parcelle lors de la vente des parcelles AI n°370 et n°371, afin de la classer dans son domaine public routier,

Considérant que l'affectation formelle doit être en adéquation avec l'affectation matérielle de ce terrain,

Considérant que cette parcelle n'a pas lieu de figurer dans le domaine privé de la Communauté Urbaine et qu'elle doit être classée dans le domaine public communautaire,

DECIDE ce qui suit :

- de procéder au classement dans le domaine public routier de la Communauté Urbaine de la parcelle cadastrée section AI n°369 (17 m²), sur la commune de LE CREUSOT ;
- la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- la présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 26 mai 2026

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 3 juin 2026
et publié, affiché ou notifié le 3 juin 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE,

LA PRESIDENTE,

Isabelle LOUIS

A handwritten signature in purple ink, consisting of a stylized 'I' and 'L' with a horizontal line extending to the right.

Isabelle LOUIS

A handwritten signature in purple ink, consisting of a stylized 'I' and 'L' with a horizontal line extending to the right.